



Ou payer ses impots changement de domicile

Par **christo75**, le **26/04/2009** à **18:15**

Bonjour,
j'ai déménagé en avril 2008 dois je faire ma déclaration d'impots dans ville de mon ancien domicile ou de mon nouveaux domicile merci

Par **Patricia**, le **26/04/2009** à **19:51**

Bonsoir,

Avez-vous fait un changement d'adresse à la poste ?

Vous l'avez reçu ou pas votre déclaration ?

Vous avez changé de région ?

Si oui :

Indiquez votre adresse actuelle à la rubrique "changement d'adresse" page 1 de la déclaration.

Pour que votre taxe d'habitation soit également établie correctement.

Précisez la date du déménagement.

Si non :

Contactez votre ancien CDI et donnez leur votre nouvelle adresse.

Chose qui aurait du être faite quelques jours avant votre déménagement.